

## Tableau des évolutions de dénominations

A) Dénomination enregistrée à l'annexe III du Règlement 110-2008	B) Dénominations validées par l'INAO en 2014	Texte réglementaire en vigueur	Evolution prévue
<b>Appellation d'origine contrôlée</b>			
Eau-de-vie de cidre de Bretagne	Fine Bretagne / Lambig de Bretagne	Décret n° 2015-175 du 13 février 2015	<b>Les décrets ne prévoient rien. Il faut donc que les ODG précisent si on envisage une substitution B/A ou un ajout de B + A.</b>
Eau-de-vie de cidre du Maine	Fine du Maine	Décret n° 2015-176 du 13 février 2015	
Rhum de la Martinique	Rhum agricole Martinique	Décret n° 2015-178 du 16 février 2015	
<b>Indication géographique</b>			
Eau-de-vie de vin originaire du Languedoc	Eau-de-vie de vin du Languedoc / Fine du Languedoc	<b>Arrêté du 30 décembre 2014</b> NOR: AGRT1503763A	<b>Substitution B/A</b>
Rhum de sucrerie de la Baie du Galion	Rhum de la Baie du Galion / Rhum Baie du Galion	<b>Arrêté du 22 janvier 2015</b> NOR: AGRT1413506A	<b>Ajout B+A.</b>
Rhum de la Guyane	Rhum de la Guyane / Rhum de Guyane / Rhum Guyane	<b>Arrêté du 22 janvier 2015</b> NOR: AGRT1413500A	<b>Retour à B. Il convient toutefois de vérifier que le retrait d'un article nécessite bien la mise en œuvre d'une procédure aussi lourde et si elle est bien nécessaire.</b>
Marc de Champagne / Eau-de-vie de marc de Champagne	Marc champenois / Eau-de-vie de marc champenois	<b>Arrêté du 30 décembre 2014</b> NOR: AGRT1413550A	<b>Substitution B/A</b>
Ratafia de Champagne	Ratafia champenois	<b>Arrêté du 22 janvier 2015</b> NOR: AGRT1414004A	<b>Substitution B/A</b>
Eau-de-vie de vin originaire du Bugey	Fine du Bugey	<b>Arrêté du 12 février 2015</b> NOR: AGRT1503707A	<b>Substitution B/A</b>
Eau de vie de vin de la Marne	Eau de vie de vin de la Marne / Fine champenoise	<b>Arrêté du 27 janvier 2015</b> NOR: AGRT1413521A	<b>Retour à B</b>
<b>Cassis de Bourgogne</b>	<b>Crème de cassis de Bourgogne</b>	<b>Arrêté du 12 février 2015</b> JORF n°0042 du 19 février 2015 page 3108	<b>Abandon B. L'arrêté conformément au souhait de l'ODG ne prévoit pas de retour</b>

		texte n° 42	à la dénomination « Crème de cassis de Bourgogne »
Eau-de-vie de vin des Côtes du Rhône	Eau-de-vie de vin des Côtes-du-Rhône / Fine des Côtes-du-Rhône	<b>Arrêté du 30 décembre 2014</b> NOR: AGRT1413534A	<b>Retour à B</b>
Eau-de-vie de Faugères / Faugères	Eau-de-vie de Faugères / Fine Faugères	<b>Arrêté du 30 décembre 2014</b> NOR: AGRT1413538A	<b>Retour à B. L'arrêté a entériné la suppression de la dénomination « Faugères »</b>
Rhum des départements français d'outre-mer	Rhum des départements français d'outre-mer / Rhum de l'outre-mer français	<b>Arrêté du 22 janvier 2015</b> NOR: AGRT1413509A	<b>Retour à B</b>
Rhum de la Guadeloupe	Rhum de la Guadeloupe / Rhum de Guadeloupe / Rhum Guadeloupe	<b>Arrêté du 22 janvier 2015</b> NOR: AGRT1413493A	<b>Retour à B. Il convient toutefois de vérifier que le retrait d'un article nécessite bien la mise en œuvre d'une procédure aussi lourde et si elle est bien nécessaire.</b>
Rhum de la Réunion	Rhum de la Réunion / Rhum Réunion / Rhum de Réunion / Rhum de l'île de la Réunion	<b>Arrêté du 22 janvier 2015</b> NOR: AGRT1413495A	<b>Retour à B. Il convient toutefois de vérifier que le retrait d'un article nécessite bien la mise en œuvre d'une procédure aussi lourde et si elle est bien nécessaire.</b>
Marc de Provence / eau-de-vie de marc originaire de Provence	Marc de Provence / Eau-de-vie de marc de Provence	<b>Arrêté du 30 décembre 2014</b> NOR: AGRT1413802A	<b>Retour à B. L'arrêté a entériné la suppression de la dénomination « eau-de-vie de marc originaire de Provence »</b>
Marc du Languedoc / eau-de-vie de marc originaire du Languedoc	Marc du Languedoc / Eau-de-vie de marc du Languedoc	<b>Arrêté du 30 décembre 2014</b> NOR: AGRT1413806A	<b>Retour à B. L'arrêté a entériné la suppression de la dénomination « eau-de-vie de marc originaire du Languedoc »</b>